

SKOS CSIAS COSAS

Schweizerische Konferenz für Sozialhilfe

Conférence suisse des institutions d'action sociale

Conferenza svizzera delle istituzioni dell'azione sociale

Conferenza svizra da l'agid sozial



—
RAPPORT ANNUEL

2019



Éditorial

Une année aux décisions importantes 2

L'aide sociale en chiffres 6

Rapport du directeur général

La CSIAS – une organisation entre innovation et continuité 9

Monitoring

Les normes CSIAS sont considérées majoritairement comme contraignantes 12

L'offensive de formation continue

«Un emploi grâce à une formation» a démarré 15

Brèves 18

Perspectives 21

Comptes annuels et informations

Bilan 24

Compte de résultats 25

Tableau des flux de trésorerie 26

Capital d'organisation, fonds et grille des immobilisations 27

Rapport de l'organe de contrôle 29

À propos de la CSIAS 30



Christoph Eymann
Président de la CSIAS

Une année aux décisions importantes

Dans le débat public, l'aide sociale est souvent associée à des informations négatives. Mais en 2019 – ma première année à la Présidence de la CSIAS – j'ai eu la chance de prendre acte d'une série d'évolutions positives. En mars, nous avons réussi à resserrer les rangs pour une aide sociale forte: en collaboration avec la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales CDAS, l'Union des villes suisses, la Croix-Rouge suisse, la Société suisse d'utilité publique SSUP et d'autres organisations spécialisées, la CSIAS a lancé la «Charte Aide sociale Suisse». Les organisations partagent l'engagement en faveur d'une aide sociale qui soit un élément central de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion et ainsi un facteur décisif de la stabilité sociale et économique.

En mai, les citoyens du canton de Berne ont voté pour le maintien des règles de l'aide sociale selon les normes CSIAS et contre la réduction du forfait pour l'entretien. Début 2019, lors de sa conférence de presse annuelle, la CSIAS avait présenté les résultats du bureau Bass «Calcul et évaluation du forfait pour l'entretien dans les normes CSIAS» qui ont permis d'exposer à l'opinion publique la base scientifique du calcul du forfait pour l'entretien dans les normes.

Les propositions destinées à améliorer durablement les conditions de vie des chômeuses et chômeurs âgés, que la CSIAS a élaborées en 2018 déjà, ont connu un accueil politique favorable. Les milieux politiques ont reconnu étonnamment vite que la perte de l'emploi et la descente dans la pauvreté après de longues années d'activité professionnelle a définitivement cessé d'être un sort individuel. Moins d'un an et demi plus tard, le Conseil fédéral a soumis à la discussion les «Prestations transitoires pour chômeurs âgés». Si le parlement suit la ligne du Conseil fédéral, une lacune majeure dans la protection sociale des personnes dans une situation de détresse sera ainsi comblée.

L'offensive de formation continue «Un emploi grâce à une formation» porte ses premiers fruits. La formation continue en tant que mesure d'insertion devra être mise au centre des préoccupations des services sociaux. Fin octobre 2019, la CSIAS et la Fédération suisse pour la formation continue FSEA ont lancé un projet pilote dans 10 services sociaux de villes, de communes et de cantons dans le but de développer des structures d'encouragement appropriées et de les tester dans la pratique. La statistique de l'aide sociale le confirme année après année: celles et ceux qui, dans leur jeunesse, n'ont pas achevé une formation professionnelle présentent un risque élevé de dépendre plus tard de l'aide sociale. Même en exerçant une activité lucrative, ces personnes à faible qualification professionnelle réalisent souvent un salaire trop bas pour qu'ils puissent nourrir une famille.

Les salaires des personnes peu qualifiées continuent à être sous forte pression. Et ce qui est particulièrement problématique, c'est que les bénéficiaires de l'aide sociale n'ont que très peu de chances de rattraper leurs déficits de formation afin de réaliser un salaire plus élevé. Ce cercle vicieux, nous devons le briser. L'augmentation des moyens fédéraux dans le domaine des compétences de base, telle que le CN Fluri le demande dans sa motion, permettrait de faire un pas important en avant.

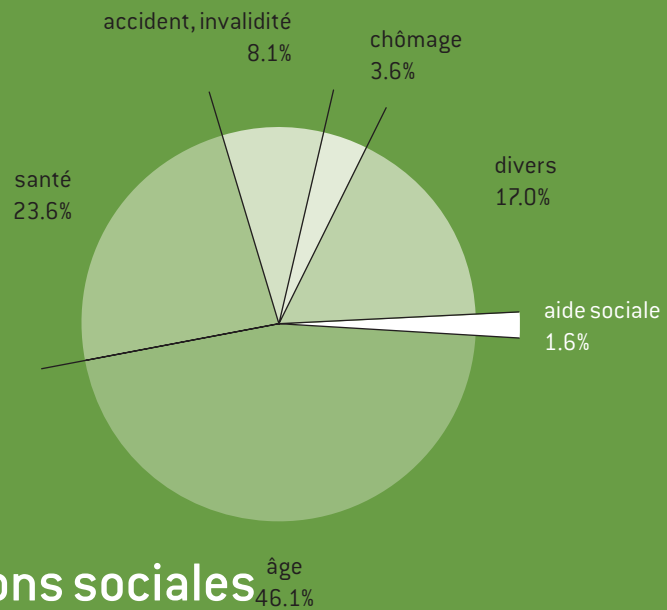
Les mesures préventives sont essentielles. Elles doivent être renforcées. Les chiffres actuels de l'Office fédéral de la statistique montrent que l'objectif – 95 % des écolières et écoliers disposant d'un diplôme du secondaire II – est tout juste atteint pour les ressortissants suisses nés en Suisse. Chez les étrangers nés en Suisse ainsi que chez les étrangers nés à l'étranger, ce taux de 88 % et 77 % est nettement inférieur. L'encouragement précoce, notamment la promotion linguistique précoce, est essentiel pour compenser les déficits liés à l'origine, si possible dès avant le début de la scolarité. Contrairement au groupe des immigrés tardifs – qui présente un taux de diplôme du secondaire II encore nettement plus bas – les enfants d'origine étrangère nés en Suisse ont une chance d'améliorer sensiblement les conditions de formation grâce à une promotion linguistique précoce.

Tout à la fin d'une année mouvementée et intense pour la CSIAS, nous avons pris connaissance d'une autre bonne nouvelle émanant de l'Office fédéral de la statistique: en 2018, le nombre de bénéficiaires de l'aide sociale a légèrement diminué tant en chiffres absolus que par rapport à la population. En ce qui me concerne personnellement, l'année 2019 auprès de la CSIAS m'a montré une fois de plus que l'engagement porte ses fruits. Et dans l'espoir d'apprendre également cette année l'une ou l'autre bonne nouvelle, nous continuerons toutes et tous à nous engager, conscients évidemment que de nombreux facteurs d'influence sont hors de notre portée.



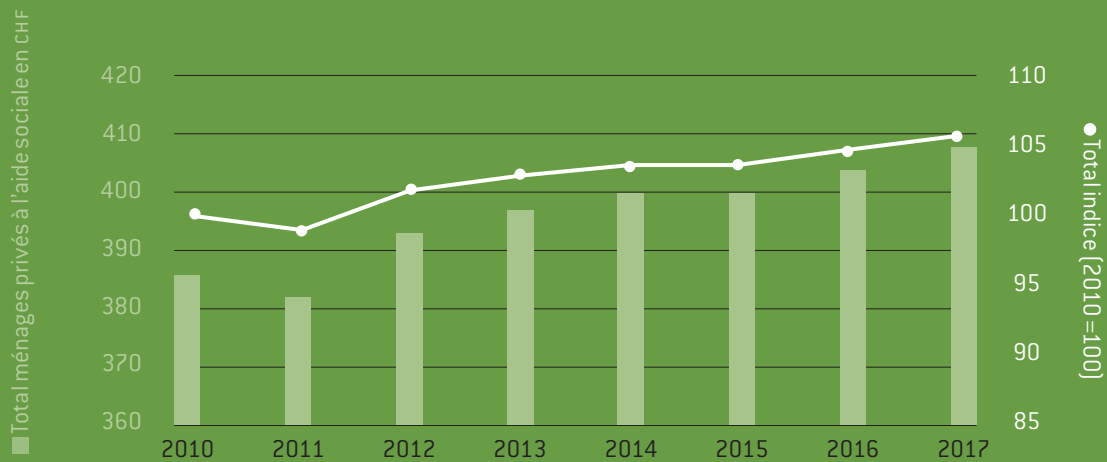
L'aide sociale en chiffres

Comptes globaux de la protection sociale 2017
 dépenses pour les prestations sociales : 174,7 milliards de francs (aide sociale incluse).
 Source: OFS 2017



Comparée aux autres prestations sociales du système social, l'aide sociale est très efficace et peu coûteuse

Frais de logement dans l'aide sociale
 Source: statistiques de l'aide sociale OFS



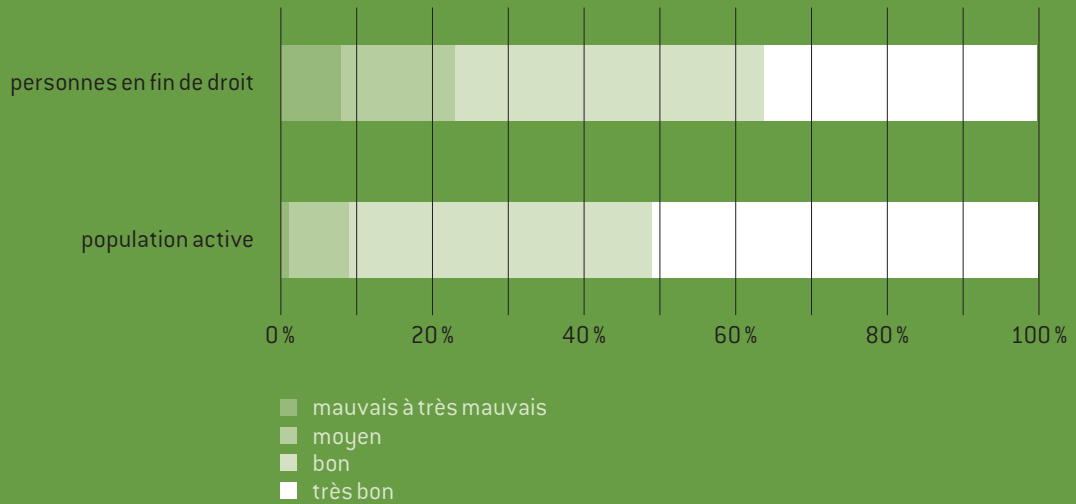
Les frais de logement dans l'aide sociale ont fortement augmenté

La santé des chômeurs de longue durée est moins bonne

Les effets de la pauvreté sur la santé

L'état de santé des personnes en fin de droit et celui de la population active 2015–2018 (15 à 64 ans)

Source: OFS 2019

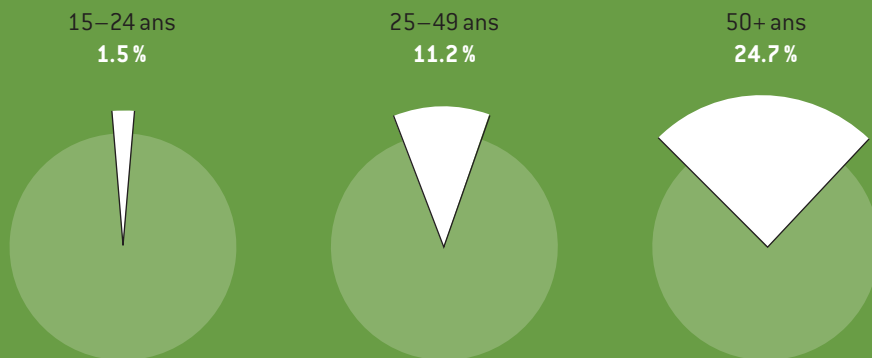


Durée de chômage – différences significatives par classe d'âge

Chômage de longue durée

par rapport au total des chômeurs par tranche d'âge [2^e trimestre 2019]

Sources: SECO/OFS





Rapport du Directeur Général

La CSIAS – une organisation entre innovation et continuité



Markus Kaufmann
Secrétaire général

Lorsque les membres de la CSIAS se sont réunis le 23 mai, c'était la 114^{ème} assemblée annuelle. Avec Christoph Eymann, elle a élu le 12^{ème} Président. Décidément, c'est une longue tradition que la CSIAS peut célébrer. En feuilletant dans les anciennes éditions de l'Assistant aux pauvres – la revue qui a précédé la ZESO –, on constate que si les temps ont fondamentalement changé, les questions majeures sont toutefois restées les mêmes.

Faut-il augmenter la pression ou plutôt l'aide personnelle pour sortir une personne dépendante de l'aide sociale? Quelle est l'importance que nous accordons à la question des dettes des personnes touchées par la pauvreté? Comment définir le minimum vital et quel est le rapport de celui-ci aux bas salaires? Au cours de la campagne précédant le vote dans le canton de Berne, ces questions ont fait l'objet d'un débat très intense dans l'opinion publique et les médias. La CSIAS a participé à ce débat avec l'étude «Calcul du forfait pour l'entretien» et la brochure «L'aide sociale en bref». Ce qui a toutefois été déterminant, c'était l'engagement des membres et des travailleuses et travailleurs sociaux qui, grâce à leur expérience du terrain, ont mis en évidence l'importance d'une aide sociale performante pour la société: «Un facteur de réussite pour la Suisse», comme il est dit dans la Charte Aide Sociale.

Comment arrivons-nous à trouver des solutions uniformes pour toute la Suisse dans un domaine politique qui ne connaît pas de loi fédérale? Depuis 55 ans, les normes CSIAS fournissent la réponse provisoire à ces questions. En 2019, celles-ci ont été remaniées et restructurées. A l'époque, tout comme aujourd'hui, ce sont les professionnels de la pratique qui formulent les textes: les 20 membres de la commission Normes représentent l'ensemble de la Suisse. Ils ont été

soutenus par leurs collègues des autres commissions – Questions juridiques et Développements organisationnels. La consultation a fait ressortir une large approbation des adaptations apportées. L'adoption par le Comité de la CSIAS et par l'Assemblée plénière de la CDAS consignera l'assise politique. Cette démarche fédéraliste qui intègre tant les organisations cantonales que les communales et privées permet depuis des décennies d'arriver à un consensus. En 2019, ceci s'est confirmé une fois de plus. Tant que nous ne disposons pas de loi fédérale, les normes restent un instrument incontournable dont nous devons prendre soin.

Comment réagir aux nouveaux défis sociétaux tels que la numérisation, le vieillissement de la société ou la migration? Que faire pour améliorer l'intégration professionnelle et sociale des personnes victimes de pauvreté? Pour pouvoir répondre à ces questions, nous avons besoin d'un mélange judicieux d'innovation et d'approches qui ont fait leur preuve. Avec l'offensive de formation continue et l'Agenda Intégration, la CSIAS mise sur un bagage de formation plus étoffé des personnes soutenues. L'aide sociale est confrontée aux répercussions des évolutions sociales plus rapidement et plus directement que les autres institutions. Mais elle ne peut y faire face que dans une mesure limitée. C'est pourquoi la CSIAS a continué également en 2019 à collaborer étroitement avec d'autres organisations. A cet égard, la CII, la Collaboration interinstitutionnelle, constitue un réseau important.

Du côté de la Confédération, les domaines de la formation (SEFRI), de la migration (SEM), de l'assurance invalidité (OFAS) et de l'assurance-chômage (Seco) sont impliqués. Dans pratiquement tous les cantons, il existe des regroupements correspondants qui mettent en place des projets concrets. Citons à titre d'exemples la Kooperation Arbeitsmarkt Aargau ou les Unités communes dans le canton de Vaud.

L'innovation a sa source souvent dans les Universités et les Hautes écoles spécialisées. Les liens entre la CSIAS et ces institutions peuvent encore être intensifiés. En 2019, la CSIAS a été invitée à collaborer dans un consortium désireux de s'engager en faveur de l'innovation dans le domaine social. Des pas concrets dans ce sens seront entrepris en 2020.

Numérisation ou non, mutation sociale ou non – l'être humain et sa dignité sont au cœur du travail de l'aide sociale. L'engagement en faveur de ces enjeux reste la tâche la plus importante de la CSIAS et de ses membres.



Monitoring

Les normes CSIAS sont considérées majoritairement comme contraignantes

Corinne Hutmacher-Perret

Depuis 2014, la CSIAS réalise tous les deux ans un monitoring au sujet de l'application des normes dans les cantons et les communes. Le monitoring 2018 fait ressortir que dans de nombreux domaines, les normes CSIAS atteignent l'objectif de l'harmonisation. On constate toutefois aussi des différences considérables.

En sa qualité d'association professionnelle de l'aide sociale, la CSIAS élabore des normes qui servent aux cantons et aux communes de référence pour la conception de l'aide sociale. Il s'agit de recommandations qui contribuent à augmenter l'égalité de droit et la sécurité de droit à l'échelon national. Les normes n'acquiescent un caractère contraignant que par la législation et la juridiction cantonale et communale. Le monitoring fournit une vue d'ensemble de la mise en pratique des normes. En 2018, l'enquête a connu quelques adaptations méthodologiques. Notamment celle d'intégrer pour la première fois une sélection de communes au panel interrogé, puisque dans les enquêtes de 2014 et de 2016, on a constaté que de nombreux offices cantonaux des affaires sociales devaient renvoyer aux communes. L'ensemble des cantons ainsi que 61 sur les 70 services sociaux interpellés ont participé à l'enquête qui portait sur 60 questions concernant différents domaines de l'aide sociale.

Large fourchette dans la question du forfait pour l'entretien des jeunes adultes

Le résultat fait ressortir que les normes CSIAS entraînent une harmonisation dans de nombreux domaines. Ainsi, 18 cantons ont dit considérer les normes CSIAS comme entièrement ou majoritairement contraignantes. Dans les huit autres cantons, les normes sont partiellement contraignantes ou alors elles servent de repères. Il existe donc également des domaines dans lesquels on constate des écarts par rapport aux normes CSIAS et dans lesquels les prestations d'aide sociale sont conçues de manière différente.

En 2018, le forfait pour l'entretien correspondait dans 22 cantons au montant de 986 francs recommandé par les normes. Trois cantons n'avaient pas procédé à une adaptation au renchérissement de 2013 et octroyaient donc un forfait pour l'entretien de 977 francs seulement. Un canton combinait le forfait pour l'entretien avec le supplément d'intégration. Après l'échec en

2019 de propositions de réduction motivées par des considérations politiques dans plusieurs cantons, on peut parler d'une harmonisation relative du forfait pour l'entretien sur le plan national. Au 1^{er} janvier 2020, la CSIAS et la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales (CDAS) ont recommandé une adaptation du forfait pour l'entretien au renchérissement.

De grandes différences ont été constatées dans l'octroi du forfait pour l'entretien aux jeunes adultes (18 à 25 ans). Le forfait pour l'entretien accordé à ce groupe de personnes se situait dans une fourchette allant de 500 à 986 francs. Ceci fait supposer que la situation de vie effective des jeunes adultes n'est pas toujours prise en compte et que dans ce domaine, les recommandations de la CSIAS ne sont souvent pas mises en œuvre.

Frais de logement trop élevés: différentes manières de les gérer

Dans le domaine du logement, le monitoring montre que les bénéficiaires de l'aide sociale vivant dans des appartements aux loyers supérieurs aux limites définies ne sont pas une exception. Les manières dont l'aide sociale gère cette situation sont différentes. Dans certains cas, les bénéficiaires de l'aide sociale puisent dans le forfait pour l'entretien pour financer la différence, dans d'autres cas, un changement de logement est exigé.

Les communes de huit cantons ont déclaré que dans jusqu'à 15% des cas, une différence entre les frais de logement effectifs et les plafonds de loyer est financée par les bénéficiaires de l'aide sociale. 14 cantons parlent de 15 à 30% des cas, dans un canton, ceci concernait même plus de 30% des cas dans certaines communes. Trois cantons n'ont pas été en mesure de se prononcer à ce sujet. Les communes de 16 cantons ont fait savoir que dans près de 15% des cas, les bénéficiaires de l'aide sociale étaient obligés de déménager du fait que les frais de logement effectifs dépassaient

les limites supérieures. Dans quatre cantons, cette situation se présentait pour 15 à 40% des cas. Six cantons n'ont pas été en mesure de fournir des données à ce sujet.

Les soins médicaux de base constituent le troisième pilier de la couverture des besoins de base (normes CSIAS B.5.). A ce jour, ce pilier a principalement été assuré par l'instrument de la réduction individuelle des primes (RIP). Les cantons doivent accorder des réductions de primes aux assurés de condition économique modeste. Le monitoring CSIAS 2018 montre cependant une tendance à limiter les RIP au niveau cantonal pour les bénéficiaires de l'aide sociale. Onze cantons déclarent que la RIP ne couvre pas entièrement la prime de l'assurance de base des bénéficiaires de l'aide sociale dans leur canton. Le montant des déficits s'élève jusqu'à 310 francs par adulte. En 2016, seuls cinq cantons étaient concernés. Il en résulte un transfert des coûts vers l'aide sociale.

Sanctions: absence de critères en matière d'application

Une grande majorité des cantons utilisait les sanctions conformément à ce qui est prévu par les normes CSIAS. En cas de sanction, il est recommandé de réduire le forfait pour l'entretien de 5% dans un premier temps. 19 cantons procédaient de cette manière. Deux cantons commençaient par une réduction de 10% et cinq par une réduction de 15%. En ce qui concerne les réductions maximales à titre de sanctions, 24 cantons reprenaient les 30% recommandés par le CSIAS. Un canton réduisait le forfait pour l'entretien dans une proportion allant jusqu'à 35%, un autre même jusqu'à 40%. Dans les domaines de la marge d'appréciation et de l'échelonnement des sanctions, les cantons et les communes disposent d'une grande marge de manœuvre. L'absence de critères en matière d'application des sanctions a été critiquée à plusieurs reprises dans le sondage. Dans le cadre de la révision des normes 2020, il est dès lors prévu de combler cette lacune.



L'offensive de formation continue

«Un emploi grâce a une formation» a démarré

Andrea Beeler

«Un emploi grâce a une formation» pour les bénéficiaires de l'aide sociale a pris forme l'année passée. 70'000 bénéficiaires de l'aide sociale pourraient être insérés durablement dans le marché du travail s'ils avaient la possibilité de suivre une formation continue. L'offensive de formation continue lancée en janvier 2018 par la Fédération suisse pour la formation continue (FSEA) et la CSIAS en faveur des personnes dans l'aide sociale veut fournir une contribution dans ce sens. Une formation continue ciblée devra permettre aux bénéficiaires de l'aide sociale de trouver un emploi dans le premier marché du travail. Pour mettre l'initiative en œuvre, un programme vient d'être lancé. A cet effet, il s'agissait de trouver des services sociaux intéressés à développer, à créer et à établir des structures d'encouragement dans la formation continue. Ceux-ci seront soutenus par les experts de la CSIAS et sa la FSEA dans le cadre du projet pilote.

L'année passée, les entretiens préparatifs avec les services sociaux et même les premiers ateliers avec neuf services sociaux ont déjà eu lieu. Il n'y a donc plus d'obstacles à la mise en œuvre concrète de l'offensive de formation continue.

Un adulte sur deux ayant besoin d'être soutenu par l'aide sociale n'a pas de diplôme professionnel. Près d'un sur trois a des difficultés au niveau des compétences de base. Sans formation, un retour durable dans le premier marché du travail est presque impossible pour ces personnes. L'offensive a pour objectif de rendre ces personnes à nouveau aptes au premier marché du travail grâce à une formation continue ciblée. Ceci demande, en dehors du conseil et de l'accompagnement des bénéficiaires de l'aide sociale, un encouragement ciblé de la formation continue au niveau des compétences de bases jusqu'au rattrapage d'un diplôme professionnel pour adultes. Cinq fondations ont assuré à la CSIAS et à la FSEA leur soutien au projet.

Sur le plan politique, une solution concernant le financement de la formation continue pour les bénéficiaires de l'aide sociale est également en vue. Une intervention parlementaire basée sur l'offensive de formation continue demande la mise à disposition de 40 millions de francs pour la formation des bénéficiaires de l'aide sociale. Ce montant devra être mis à disposition dans le cadre du prochain message FRI pour la période 2021–2024. En règle générale, il sera complété par des contributions cantonales. Ainsi, un montant important serait à la disposition de l'encouragement des compétences de base. Les délibérations parlementaires dans les commissions et les chambres auront lieu en 2020. Il est prévu que le parlement votera sur les arrêtés financiers et législatifs liés au message FRI 2021–2024 au plus tard lors de la session d'hiver.



Brèves

Normes

Début novembre, la révision formelle des normes a été envoyée en consultation auprès des membres de la CSIAS, de la CDAS et des personnes et organisations intéressées. Les membres de la CSIAS ont été invités à participer à la consultation. Le Secrétariat général a reçu 320 feedback, dont 23 de cantons et 251 de services sociaux communaux et régionaux. La révision est maintenant prête à être approuvée par le Comité de la CSIAS.

Manifestations

«La subsidiarité – un défi permanent», tel a été le thème de la Journée nationale de la CSIAS qui s'est tenue le 14 mars à Bienne. Quelque 350 participants ont assisté aux nombreux ateliers et discuté sur l'évolution et l'importance du principe de la subsidiarité, sur l'examen de la subsidiarité à la croisée entre les ORP et L'ASI.

Charte Aide Sociale Suisse

Fin mars, à l'occasion d'une conférence de presse, la CSIAS, en collaboration avec l'Union des villes suisses et la CDAS, a lancé la Charte Aide Sociale Suisse. Dans le courant de l'année, la Charte a rencontré un fort soutien. De nombreux ambassadeur et ambassadrices, un grand nombre de communes et d'organisations montrent par leur déclaration qu'ils soutiennent le système éprouvé de l'aide sociale. Avec ce resserrement des rangs, la CSIAS s'était fixé comme objectif de donner un signal clair contre les tendances parfois négatives dans certains cantons.

Assemblée générale

Lors de l'Assemblée générale de la CSIAS à Baar (ZG), les quelque 130 participants ont élu une nouvelle Présidence avec Christoph Eymann comme Président et Elisabeth Baume-Schneider comme Vice-présidente. La Co-présidence sortante, Therese Frösch et Felix Wolfers, a été déchargée avec honneur. Sur le plan thématique, L'AG s'est intéressée à l'étude mandatée par la CSIAS «Calcul et évaluation du forfait pour l'entretien dans les normes CSIAS – Forfait pour l'entretien: encore moins, ce n'est pas assez».

Positions et bases

La CSIAS a participé à la consultation sur le paquet global des mesures destinées à encourager le potentiel de main-d'œuvre indigène contenant sept mesures. Aux yeux de la CSIAS, le catalogue de mesures du Conseil fédéral est un jalon important pour la sécurité sociale en Suisse.

La CSIAS a publié ou réactualisé différentes notices et recommandations sur les thèmes suivants: Panier type de la CSIAS et pondération; Obligation de contracter une assurance-accidents dans des programmes d'activités non rémunérées; Question de la compétence territoriale dans le domaine intercantonal; Soutien des personnes ressortissantes de pays de LAELE/UE; Soutien des personnes étrangères d'Etats tiers; Soutien des personnes dans le domaine de l'asile et des réfugiés.

Brèves

Pool d'innovation – projets soutenus

Le pool d'innovation de la CSIAS a été créé en 2018 dans le but d'encourager les nouvelles approches dans l'aide sociale, les innovations sociales et les nouvelles pistes de solutions permettant d'améliorer la sécurité sociale. En 2019, deux projets ont été soutenus par le pool d'innovation avec un montant global de CHF 17 000. L'un des projets à avoir bénéficié d'un soutien financier: Participation des bénéficiaires de l'aide sociale de longue durée à l'élaboration de leurs besoins en termes d'accompagnement social – un projet de l'Artias. L'autre projet soutenu est un film informatif sur l'aide sociale de la Sozialberatungssstelle Kőniz (BE). «Pilot Richtungswechsel»: (Changement de cap – Une approche destinée à réduire l'obtention d'aide sociale de longue durée) de la Bourgeoisie de Berne a été accepté. Une contribution sera allouée également au projet Calculateur ASE du service social de Hochdorf-Sursee. Ce projet a pour but de développer un outil facile d'accès et basé sur le web qui, soit facile à utiliser pour le visiteur du site, qui soit visuellement attrayant et qui puisse être aisément paramétré par la suite par chaque service. Pour l'internaute le Calculateur ASE devra orienter simplement sur le droit à des prestations.

Rapport monitoring

Depuis 2014, la CSIAS réalise tous les deux ans un monitoring concernant l'application des normes dans les cantons et les communes. L'analyse montre que les normes CSIAS ont une très grande importance pour la mise

en place cantonale et communale de l'aide sociale. Les résultats du monitoring ont été résumés et publiés dans un rapport.

Adaptation du forfait pour l'entretien au renchérissement

Fin septembre, le Conseil fédéral a décidé d'augmenter la rente AVS/AI minimale de 10 francs. Ceci correspond à une augmentation de 0,84%. En même temps, les adaptations sont faites pour les prestations complémentaires et dans la prévoyance professionnelle obligatoire. Selon les normes CSIAS (B 2-2), l'adaptation du forfait pour l'entretien se fait au même pourcentage. Additionnée à l'augmentation de 0,4% non répercutée en 2015, il en résulte aujourd'hui une adaptation de 11 francs du forfait pour l'entretien qui sera ainsi porté à 997 francs. La CSIAS a recommandé à la CDAS de mettre en place cette adaptation au 1^{er} janvier 2020 au plus tard. La CDAS a approuvé cette recommandation.

Commission Politique sociale et aide sociale SoSo A la demande du Comité directeur, le travail de la commission spécialisée SoSo s'est focalisé en 2019, en dehors des affaires courantes, sur «les innovations sociales pour l'aide sociale». Deux questions ont été discutées de manière approfondie: comment évaluer l'effet des processus de changement dans les services sociaux? Quel est l'impact des investissements sociaux en Suisse? Le deuxième sujet a été traité à l'aide de la représentation de la réforme de l'aide sociale au Danemark. Cette réforme a mis un accent plus fort sur la formation de rattrapage des bénéficiaires plus jeunes de l'aide sociale et sur un accompa-



Brèves

gnement individualisé des personnes non aptes au marché du travail. La commission poursuivra en 2020 le travail sur son thème prioritaire «les innovations sociales dans l'aide sociale» en s'intéressant avant tout aux études réalisées dans le cadre du Programme national de prévention et de lutte contre la pauvreté» (PAN) de L'OFAS.

Commission Développements organisationnels et finances (Oe+F)

La commission Développements organisationnels et finances s'est occupée de la préparation du Forum en 2020. Le sujet choisi est la numérisation au sein du Travail social et notamment de l'aide sociale. Suite à une suggestion de Oe+F, le thème du Forum 2018 – Charge des cas et pilotage des cas – a été repris dans le dossier de la ZESO 3.19. Dans sa contribution, Stefan Liembd a mis en évidence que les instruments de ressources et de contrôle de la ville de Lucerne font leurs preuves. L'Office fédéral de la statistique (OFS) a proposé à la commission un échange d'opinions pour avoir une première évaluation du projet de modernisation de la statistique de l'aide sociale. De même, l'Office fédéral de la santé publique s'est adressé à Oe+F pour solliciter un échange d'opinions dans le contexte de l'examen prévu de l'intersection entre l'aide sociale et le système de santé. Le décès inattendu de Stefan Liembd, Président de Oe+F a profondément affligé les membres de la commission. A la perte personnelle s'est ajoutée la nécessité de procéder à une nouvelle répartition des travaux de la commission. Karin Anwander a repris la Présidence.

Commission Questions juridiques

Au cours de l'année sous revue, la commission Questions juridiques s'est réunie cinq fois. En lien avec l'adaptation des bases légales dans le domaine des étrangers, de l'intégration et de l'asile /des réfugiés, les notices «Soutien des personnes ressortissantes de pays de L'AELE/UE», «Soutien des personnes étrangères d'Etats tiers», «Soutien des personnes dans le domaine de l'asile et des réfugiés» ainsi que «Compétences territoriales dans l'aide sociale» ont été remises à jour et publiées. Par ailleurs, la commission Questions juridiques a assumé un rôle prépondérant dans l'élaboration de la notice concernant l'assurance obligatoire selon LAA. La commission a traité des questions du terrain soumises par des membres de la CSIAS au sujet de différents thèmes et elle a étudié l'actuelle juridiction du Tribunal fédéral en lien avec l'aide sociale. En outre, la commission a discuté différentes réponses à des consultations de la CSIAS concernant des projets de législation de la Confédération. En lien avec la révision des normes 2020, un groupe de travail de la commission Questions juridiques s'est chargé de la formulation de passages choisis des normes. Au cours de l'année sous revue, la commission a fait ses adieux à Jelena Samardzic et Seraina Kienz les remerciant vivement pour leur travail dans la commission.

Perspectives

Commission Normes et pratique

Lors de ses trois réunions et d'une session, la commission Normes et pratique a mis l'accent sur la finalisation de la révision des normes et sur la consultation y relative. Dans ce contexte, la RiP a organisé également une caisse de résonance au sujet de l'évaluation des nouvelles normes et du développement d'un nouveau site web qui a été présenté avec la consultation. Par ailleurs, la RiP s'est occupée d'une nouvelle catégorie de documents «Aide à la pratique». D'une part, la RiP a documenté de nombreux cas dans les procès-verbaux qui pourraient être utilisés comme aides à la pratique, d'autres exemples obsolètes devraient être retravaillés. En outre, la RiP a dû définir ce qui mérite d'être publié et ce qui ne l'est pas, ceci également en raison du paysage hétérogène de l'aide sociale.

Monitoring

La CSIAS réalisera un nouveau monitoring auprès de ses membres. Les questionnaires seront envoyés au mois de mai de manière que les participants aient jusqu'à fin juillet pour y répondre. Le monitoring devrait permettre d'acquérir des connaissances précieuses pour la pratique dans l'aide sociale.

Révision des normes CSIAS

Le Comité de la CSIAS approuvera les normes révisées lors de sa session du mois d'avril. Par la suite, celles-ci seront transmises à la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales (CDAS) qui est censée adopter et recommander à l'application les normes lors de son assemblée plénière du mois de mai. En été, les nouvelles normes seront publiées sur le nouveau site web. Leur mise en vigueur est prévue pour le 1^{er} janvier 2021.



Comptes annuels et informations

Bilan au 31.12.2019

ACTIF	au 31.12.2019	au 31.12.2018
Caisse	380.30	180.35
Banque: Paiement en espèces Raiffeisen	412.35	962.35
Compte de chèques postaux	1'800.44	7'910.63
Compte de chèques postaux «E-Deposito»	376'912.45	386'912.45
Banque: Compte courant Raiffeisen	23'315.07	79'089.16
Banque: Compte courant Raiffeisen «ZESO»	61'890.14	232'028.65
Banque: Compte Investissement Raiffeisen	400'000.00	300'000.00
Liquidités	864'710.75	1'007'083.59
Débiteurs	13'445.06	17'017.85
./. Ducroire	-180.00	-2'500.00
Créances résultant des prestations	13'265.06	14'517.85
Actifs transitoires	18'997.68	14'659.90
Stock publications	1.00	6'500.00
Actifs circulants	896'974.49	1'042'761.34
Informatique, mobilier, installations	22'087.35	19'489.00
Immobilisations	22'087.35	19'489.00
TOTAL ACTIFS	919'061.84	1'062'250.34
PASSIFS		
Créanciers	9'935.69	31'792.07
autres dettes à court terme	1'836.00	-19.45
Passifs transitoires	88'246.70	195'335.45
Dettes à court terme	100'018.39	227'108.07
Fonds CSIAS-Line	60'000.00	60'000.00
Pool d'innovation	433'000.00	450'000.00
Capital lié	493'000.00	510'000.00
Capital libre au 01.01.	325'142.27	375'590.65
Résultat annuel	901.18	-50'448.38
Capital libre 31.12.	326'043.45	325'142.27
Capital d'organisation	819'043.45	835'142.27
TOTAL PASSIF	919'061.84	1'062'250.34

Compte de résultats 2019

	Budget 2020	Résultat 2019	Budget 2019	Résultat 2018
Cotisations	1'209'500.00	1'204'719.00	1'257'500.00	1'208'601.00
Publications	8'500.00	7'148.32	17'500.00	19'538.00
ZESO	125'000.00	123'510.70	120'000.00	123'380.00
Formations	31'000.00	30'612.00	31'500.00	36'836.00
Manifestations	116'000.00	89'299.17	77'000.00	123'659.00
Projets	35'000.00	2'634.99	5'000.00	7'528.00
CSIAS-Line	23'000.00	22'102.97	20'000.00	10'740.00
Prestation pour tiers	21'000.00	22'574.28	20'000.00	18'944.00
Assemblée générale	1'000.00	800.00	1'000.00	1'632.00
Total produits	1'570'000.00	1'503'401.43	1'549'500.00	1'550'858.00
Normes	-46'000.00	-37'897.35	-30'000.00	-17'571.00
ZESO	-75'000.00	-73'985.47	-72'000.00	-78'366.00
Formations	-23'000.00	-20'180.88	-23'500.00	-18'908.00
Manifestations	-73'000.00	-54'382.10	-45'000.00	-68'525.00
Projets	-30'000.00	-8'400.00	-40'000.00	-126'505.00
CSIAS-Line	-6'000.00	-5'226.80	-6'000.00	-4'112.00
Prestation pour tiers	-8'000.00	-8'534.35	-9'500.00	-7'925.00
Assemblée générale	-17'200.00	-17'103.40	-19'500.00	-19'883.00
Associations (commissions/ traductions etc.)	-152'000.00	-135'262.15	-152'000.00	-144'317.00
Total Charges directes	-430'200.00	-360'972.50	-397'500.00	-486'112.00
Marge de contribution	1'139'800.00	1'142'428.93	1'152'000.00	1'064'746.00
Charges personnelles	-999'800.00	-981'654.84	-1'019'000.00	-958'191.00
Autres Charges d'exploitation (loyer, IT, bureau, rel. Publiques)	-169'000.00	-163'025.66	-157'500.00	-160'791.00
Total avant amortissements et résultat financier	-29'000.00	-2'251.57	-24'500.00	-54'236.00
Amortissements	-13'000.00	-8'353.00	-7'000.00	-6'398.00
Résultat financier	-500.00	-254.25	-500.00	-442.00
Revenus de location	12'500.00	11'760.00	12'000.00	11'834.00
Résultat d'exploitation ordinaire	-30'000.00	901.18	-20'000.00	-49'242.00
Produit extraordinaire	0.00	0.00	0.00	0.00
Charge extraordinaire	0.00	0.00	0.00	-1'206.00
RÉSULTAT ANNUEL	-30'000.00	901.18	-20'000.00	-50'448.00

Tableau des flux de trésorerie 2019

Fonds liquidités nets

Résultat de l'exercice	901	
Amortissements	8'353	
Correction de la valeur du stock	6'499	
Liquidation fonds CSIAS-Line	-17'000	
Diminution du ducroire	-2'320	-3'567
Diminution des créances / AT	-765	
Variation des emprunts à court terme	-127'090	-127'855
Flux de trésorerie résultant de l'activité d'exploitation		-131'422
Investissements immobilisations corporelles	-10'951	
Investissements immobilisations incorporelles	0	-10'951
Désinvestissements actifs financiers et participations	0	
Désinvestissements immobilisations corporelles	0	
Désinvestissements immobilisations incorporelles	0	0
Flux de trésorerie résultant de l'activité d'investissement		-10'951
Augmentation des dettes financières	0	
Remboursement des dettes financières	0	
Flux de trésorerie résultant de l'activité de financement		0
AUGMENTATION (+) / DIMINUTION (-) DE LA TRÉSORERIE NETTE		-142'373
Variation de la trésorerie nette		
Etat au début de l'exercice		1'007'084
Etat à la fin de l'exercice		864'711
AUGMENTATION (+) OU DIMINUTION (-) DE LA TRÉSORERIE NETTE		-142'373

Capital d'organisation, fonds et grille des immobilisations

Evolution du capital d'organisation et des fonds	Solde initial 01.01.2019	Utilisation du bénéfice de l'année précédente	Attribution	Transferts internes et utilisation	Solde final 31.12.2019
Moyens provenant du propre financement					
Capital libre	325'142.27	0.00	0.00	0.00	325'142.27
Fonds libres	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Résultat de l'exercice 2019	0.00	0.00	901.18	0.00	901.18
Capital de l'organisation	325'142.27	0.00	901.18	0.00	326'043.45
Moyens provenant du capital des fonds					
Pool d'innovation	450'000.00	-17'000.00	0.00	0.00	433'000.00
Fonds CSIAS-Line	60'000.00	0.00	0.00	0.00	60'000.00
Total capital lié	510'000.00	-17'000.00	0.00	0.00	493'000.00

Tableau de l'évolution des immobilisations	Solde initial 01.01.2019	Entrées	Sorties	Solde final 31.12.2019
Immobilisations corporelles				
Valeurs d'achat				
Mobilier/installations	21'553.10	1'192.40	0.00	22'745.50
Système téléphonique	9'008.85	0.00	0.00	9'008.85
Matériel et logiciels informatiques	1'439.10	9'758.95	0.00	11'198.05
Valeurs d'achat 31.12.2019	32'001.05	10'951.35	0.00	42'952.40
Amortissements cumulés				
Mobilier/installations	-8'621.10	-4'309.00	0.00	-12'930.10
Système téléphonique	-3'602.85	-1'802.00	0.00	-5'404.85
Matériel et logiciels informatiques	-288.10	-2'242.00	0.00	-2'530.10
Amortissements cumulés 31.12.2019	-12'512.05	-8'353.00	0.00	-20'865.05
Avoirs nets				
Mobilier/installations	12'932.00			9'815.40
Système téléphonique	5'406.00			3'604.00
Matériel et logiciels informatiques	1'151.00			8'667.95
	19'489.00			22'087.35

Durée d'utilisation:

Mobilier/installations	5 ans (amortissements linéaires)
Système téléphonique	5 ans (amortissements linéaires)
Matériel et Logiciels informatiques	5 ans (amortissements linéaires)

Annexe aux comptes annuels

	2019	2018
Informations sur les principes appliqués dans le cadre des comptes annuels		
Les présents comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions de la loi suisse et du Swiss GAAP FER 21.		
Informations, ventilation et explications sur les postes du bilan et du compte de résultat		
Créances résultant de livraisons et prestations	13'445	17'018
Du croire ¹	-180	-2'500
	13'265	14'518
Actifs immobilisés ²	22'087	19'489
Nombre de collaborateurs		
Nombre de postes à plein temps en moyenne annuelle	<10	<10
Engagements de leasing non comptabilisés		
> Échéance 1 an	4'896	4'896
< Échéance 1 an > 5 ans	8'160	13'056
	13'056	17'952
Engagements envers des institutions de prévoyance	0	0
Indemnités		
Indemnités au Comité	35'709	30'410
Indemnités au Comité directeur (L'année précédente sans rémunération Présidium CHF 24'000)	29'668	14'554
Explications relatives à des postes extraordinaires, uniques ou non périodiques du compte de résultat		
Dépenses non imputables à la période:		
- Pertes sur débiteurs	0	31'206
- Dissolution/création du croire	0	-30'000
	0	1'206
Produits exceptionnels:		
- Dissolution réserves latentes	0	0
	0	0
Événements notables après la date de clôture du bilan		
Après la date de clôture du bilan et jusqu'à l'approbation des comptes annuels par le Comité directeur, aucun événement notable susceptible de limiter la pertinence des présents comptes annuels ou qui devrait être publié ici n'est survenu.		

¹ Le du croire comprend les correctifs de valeurs individuels. Aucun correctif de valeur forfaitaire n'a été réalisé.

² Les investissements sont amortis linéairement sur une durée d'utilisation de 5 ans (cf. tableau des immobilisations).

Rapport de l'organe de contrôle 2019

RÖTHLISBERGER



Dr. Röthlisberger AG
Schönburgstrasse 41
Postfach 561
3000 Bern 22
T +41 (0)31 336 14 14
roethlisbergerag.ch

Partnergessellschaft

G+S Treuhand AG 
Bern

 Mitglied von EXPERTSuisse

A member of
mint.alliance

Rapport de l'organe de révision sur le contrôle restreint
à l'assemblée générale de la

Conférence suisse des institutions d'action sociale CSIAS, Berne

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte de profits et pertes, tableaux des flux de trésorerie, évolution des fonds propres et des immobilisations et annexe) de la Conférence suisse des institutions d'action sociale pour l'exercice arrêté le 31 décembre 2019.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels conformément à Swiss GAAP RPC 21, aux dispositions légales et aux statuts incombe au comité directeur alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels ainsi ne sont pas conformes à la loi et aux statuts et ne donnent pas une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats selon les dispositions de SWISS GAAP RPC 21.

Berne, le 19 février 2020 hm/kz
136800RB_FER21_2019_f

Dr. Röthlisberger AG

Hanny Meister
Experte-comptable diplômée
Experte-réviseur
(Responsable pour la révision)

René Peterhans
Expert-comptable diplômé
Expert-réviseur

- Comptes annuels (bilan, compte de profits et pertes, tableaux des flux de trésorerie, annexe et évolution des fonds propres et des immobilisations)
Somme du bilan CHF 919'061.84 / Résultat annuel CHF 901.18

À propos de la CSIAS

Assemblée générale

L'Assemblée générale est l'organe suprême de la CSIAS, elle surveille les activités de l'association. Ses responsabilités comprennent entre autres la prise de décisions sur les affaires soumises par le Comité, l'approbation des comptes annuels et du rapport d'activités ainsi que l'élection de la Présidence et du Comité. En règle générale, l'Assemblée générale se réunit une fois par an.

Comité

Le Comité est l'organe de direction stratégique de la CSIAS. Il contrôle les affaires et les finances de l'association et adopte les normes CSIAS sous l'angle professionnel. L'adoption politique des normes incombe depuis 2015 à la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales (CDAS). Le Comité de la CSIAS est composé de quelque 40 représentantes et représentants d'organisations membres. Ce sont notamment tous les 26 cantons, la Principauté du Liechtenstein ainsi que des délégués/es de services sociaux communaux (villes, régions, communes) et d'organisations privées du domaine social qui sont présents au sein du Comité. Différents offices fédéraux, conférences sociales cantonales et la CDAS y siègent avec voix consultative.

Comité directeur

Le Comité directeur pilote les affaires de l'association et surveille le Secrétariat général. Il met en pratique les décisions de l'Assemblée générale et du Comité et il est responsable de la planification financière et de la surveillance de la réalisation des objectifs de l'association. Par ailleurs, il élit la Secrétaire générale/le Secrétaire général et règle les conditions de travail des collaboratrices et collaborateurs du Secrétariat général. Le Comité directeur est composé de treize membres du Comité, une représentation équilibrée des services sociaux

cantonaux, régionaux et communaux ainsi que des organisations privées étant recherchée.

Présidence depuis le 22 mai 2019

Christoph Eymann, Président, Conseiller national

Elisabeth Baume-Schneider, Vice-présidente, Conseillère aux États, Directrice Haute école de travail social et de la santé EESP

Co-présidence jusqu'au 22 mai 2019

Therese Frösch, ancienne Conseillère nationale

Felix Wolfers, responsable de l'office des affaires sociales, Ville de Berne

Membres

Jris Bischof, responsable de l'office des affaires sociale du Canton de Zoug

Jérôme Favez, chef du Service de l'action sociale, Canton du Valais

Claudia Hänzi, responsable de l'office de sécurité sociale, Canton de Soleure

Marianne Hochuli, responsable du secteur Etudes, Caritas Suisse

Caroline Knupfer, Secrétaire générale adjointe, département de la santé et des affaires sociales, Canton de Vaud

Andrea Lübberstedt, responsable de l'office des affaires sociales du Canton de Zurich

Thomas Michel, chef du département des affaires sociales, Ville de Bienne

Mirjam Schlup, directrice des services sociaux, Ville de Zurich

Andreas Zehnder, responsable du département des affaires sociales, Canton de Glaris

Voix consultative

Markus Kaufmann, Secrétaire général CSIAS

Martine Kurth, Secrétaire générale ARTIAS

Gaby Szöllösy, Secrétaire générale CDAS

À propos de la CSIAS

Secrétariat général

Le Secrétariat général est responsable de la gestion opérationnelle des activités de l'association. Il se fonde sur les objectifs et les priorités définis par l'association. Le Secrétariat général applique la planification annuelle et les décisions du Comité directeur et élabore des bases de décision à l'attention des organes dirigeants.

Markus Kaufmann, Secrétaire général

Alexander Suter, responsable secteur Droit et conseil, Secrétaire général adjoint

Andrea Beeler, collaboratrice scientifique, secteur Etudes (depuis le 01.05.2019)

Anita Berisha, responsable administration (jusqu'au 28.02.2019)

Marlis Caputo, responsable finances et gestion des membres (jusqu'au 15.08.2019)

Regine Gerber, collaboratrice secteur Communication

Ingrid Hess, responsable secteur Communication

Corinne Hutmacher-Perret, responsable secteur Etudes, collaboratrice secteur Droit et conseil

Aatemad Kheir, collaboratrice administration (depuis le 01.04.2019)

Iris Meyer, collaboratrice administration

Bettina Seebeck, responsable secteur Etudes (jusqu'au 31.03.2019)

Veronika Wanzenried, responsable finances et gestion des membres (depuis le 15.08.2020)

Commissions

Les commissions spécialisées de la CSIAS analysent, traitent et évaluent des champs thématiques de l'aide sociale à l'attention du Comité directeur. Elles réunissent des expertes et experts de l'association ou d'institutions externes. Les mandats pour le travail des commissions sont donnés par le Comité directeur.

RiP Commission Normes et aides à la pratique

Présidente: Claudia Hänzi, membre du Comité directeur de la CSIAS et responsable de l'office de sécurité sociale, Canton de Soleure

La Commission RiP s'occupe de l'élaboration et de l'adaptation périodique des normes CSIAS et d'autres aides à la pratique, contribuant ainsi à une application moderne, uniforme et conforme aux besoins de l'aide sociale dans les cantons et les communes. Pour traiter et concrétiser les questions relatives aux normes et aux aides à la pratique, la commission mandate un groupe de travail spécifique (GT RiP).

SoSo Commission Aide sociale et politique sociale

Président: Carlo Knöpfel, Professeur FHNW – Travail social

Think Tank de la CSIAS, la commission SoSo s'occupe de questions de politique sociale qui touchent à l'aide sociale. Elle forge l'opinion de l'association et élabore des prises de position, des positionnements ou des initiatives à l'attention du Comité directeur et du Secrétariat général.

À propos de la CSIAS

Commission Questions juridiques

Présidente: Nadine Zimmermann, responsable du département aide sociale publique, office des affaires sociales, Canton de Zurich

La commission Questions juridiques traite des questions juridiques concernant l'aide sociale en lien avec la Loi fédérale sur la compétence en matière d'assistance des personnes dans le besoin (LAS). Elle s'exprime sur des questions des membres de la CSIAS et commente des décisions des tribunaux. Par ailleurs, elle intervient comme médiatrice dans des conflits autour de la question des compétences lorsque les cantons et les communes membres manifestent un besoin correspondant.

Commission Développements organisationnels et finances (Oe+F)

Présidente: Karin Anwander, responsable services sociaux Stützpunkt Mitte, Glaris (depuis octobre 2019)

Président: Stefan Liembo, responsable services sociaux Ville de Lucerne († 23.09.2019)

La commission Oe+F traite des questions concernant l'organisation de l'aide sociale. Elle s'occupe de l'économie de gestion et des structures au sein de l'aide sociale. Les thèmes prioritaires de la commission Oe+F sont la stratégie et la planification, la gestion du personnel, la gestion systématique des cas, l'assurance qualité et la gestion financière.

La composition du Comité et des commissions peut être consultée sous www.skos.ch.

Effectif des membres

Etat au 31.12.19: 929 (+5)

Etat au 31.12.18: 863

Manifestations

Colloque

Journée nationale «La subsidiarité – un défi permanent»

14.03.2019, Bienne

Assemblée générale

«Forfait pour l'entretien – encore moins, ce n'est pas assez»

23.05.2019, Baar / ZG

Formation continue CSIAS

«Introduction à l'aide sociale publique»

11.06.2019, Olten

18.11.2019, Winterthur

Impressum

CSIAS
Monbijoustrasse 22
Case postale
CH-3000 Berne 14
T +41 (0)31 326 19 19
F +41 (0)31 326 19 10
admin@csias.ch
www.csias.ch

Rédaction:
Ingrid Hess

Photographie:
Palma Fiacco

Réalisation:
vollprecht gestaltung, Basel

Le rapport annuel est disponible
en allemand et en français sur
www.skos.ch/fr/la-csias/rapports-annuels

CSIAS
Monbijoustrasse 22, Case postale, CH-3000 Berne 14
T +41 (0)31 326 19 19, F +41 (0)31 326 19 10
admin@csias.ch, www.csias.ch